

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 MAI 2016**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 12 mai 2016 à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

~~M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BRIE Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. AGBEKODO Frédo, M. DRUART Sébastien, Mme DROT Sylvaine, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle, M. PAIN Frédéric.~~

POUVOIRS :

Mme MERCERON Francine à Mme CADOUX Monique,  
Mme BERIDOT Cordélia à M. LE CAM Gilles,  
M. LENEVEU Yann à M. DALLEMAGNE Gérard,  
M. MAKOWSKI Bruno à M. DRUART Sébastien,  
Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure à M. DEMARIGNY Fabrice,  
M. ROQUES Jean-Jacques à M. PAIN Frédéric.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (13 présents / 6 pouvoirs régulièrement donnés / 19 votants), Madame DROT Sylvaine est désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL :

Le Procès-Verbal du 1<sup>er</sup> avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION APPORTÉ À L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire indique que la délibération ayant pour objet « l'approbation d'une commande de prestations informatiques relative à la migration du serveur afin de sécuriser les messageries » est retirée de l'ordre du jour.

AVIS FAVORABLE DONNÉ SUR LE COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui indique que le compte de gestion du comptable public est conforme au compte administratif de la Commune. Il propose que le Conseil Municipal en prenne acte et émette un avis favorable. Les détails seront abordés lors du point suivant de l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au compte de gestion 2015 du comptable public.

ARRÊT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Monsieur DEMARIGNY. Celui-ci indique qu'il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter le résultat de l'exercice 2015.

Il donne les chiffres définitifs suivants :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
PRÉVUS	1 855 750,00 €	1 855 750,00 €
RÉALISÉ	1 593 667,53 €	1 921 427,04 €
RESTE À RÉALISER	Néant	Néant

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
PRÉVUS	629 096,00 €	629 096,00 €
RÉALISÉ	329 729,83 €	352 936,93 €
RESTE À RÉALISER	Néant	Néant

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
FONCTIONNEMENT	327 759,51 €
INVESTISSEMENT	23 207,10 €
RÉSULTAT GLOBAL	350 966,61 €

Ces résultats amènent de sa part les réflexions suivantes :

En section de fonctionnement, un vif effort de maîtrise des dépenses a été fourni ; en recettes, les résultats sont ~~meilleurs que prévus car les estimations ont été volontairement prudentes.~~

En section d'investissement, les écarts entre les dépenses prévues et celles réalisées sont importants car les travaux de la micro-crèche qui devaient débiter en 2015 seront intégralement financés sur l'exercice 2016.

Concernant le résultat global, ce n'est pas un excédent exceptionnel. L'excédent à vocation à diminuer d'année en année essentiellement en raison de la baisse des dotations de l'État. Il en découle un amoindrissement de la capacité de la Commune à investir. Il faudra se poser la question d'accroître les taxes locales lors de la préparation du prochain budget primitif.

Le Département et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) ont augmenté les taux de leurs parts d'impôts locaux.

Monsieur DEMARIGNY rappelle l'engagement de la majorité de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux sur la durée du mandat.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la salle.

L'arrêt du Compte Administratif pour l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité des votants.

Une fois revenu dans la salle, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa confiance et en profite pour remercier le personnel communal pour son travail quotidien ainsi que le comptable public pour la rigueur et l'efficacité de son appui.

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GONSARD qui détaille la liste des subventions proposées telle qu'elle a été proposée en Commission.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT. Celle-ci souhaite connaître la raison pour laquelle les associations Côte de Nuits, ALNEN et ONOF entrent dans le dispositif et comment leur subvention a été calculée.

Monsieur le Maire répond que le montant des subventions a été proposé en fonction du rayonnement géographique des associations. Il précise ses propos en insistant sur le rayonnement progressif de ces associations. La Commune est très sensible à leur travail.

Il a été décidé de valoriser l'action d'ALNEN qui s'implique dans la vie locale depuis un an. ONOF a son siège à Neuville mais c'est une association qui rayonne au niveau départemental voire interdépartemental. Elle utilise régulièrement le foyer communal et va prochainement y proposer une soirée théâtre (aux environs du 10/15 juin).

Côte de Nuits a un engagement humanitaire très important, en particulier en Haïti où elle a participé à la reconstruction d'une école. Cette association réussit à créer une grande proximité avec peu de moyens.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir pourquoi le même raisonnement n'a pas été suivi avec l'association AVEC.

Monsieur le Maire répond que le montant de la subvention pour AVEC est imposé car il s'agit d'une participation due en contrepartie de la signature d'un contrat « *emploi d'avenir* » qui permet l'emploi d'un agent avec des conditions très favorables pour la Commune.

Il redonne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui estime qu'il est dommage de donner un montant de subvention aussi important à des associations qui peuvent lever des fonds au niveau national (Cotes de Nuit).

Monsieur le Maire répond que s'agissant de Côte de Nuits, cette subvention permet de remercier l'énorme travail d'animation réalisé lors des différents événements municipaux, et notamment lors des dernières foulées Neuvilleises.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN. Celui-ci souhaite savoir si les comptes de chaque association ont bien été reçus lors de l'examen des dossiers et si une convention a été signée avec chaque association.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de convention signée avec les associations. Il y aura un engagement des associations lors du forum des associations prévu le samedi 3 septembre 2016.

Par ailleurs, les associations à qui il est proposé d'octroyer une subvention ont bien fournis leurs comptes. Il donne la parole à Madame GONSARD qui précise qu'il a été proposé en Commission d'octroyer une subvention exceptionnelle à la Troupe de l'Escapade pour 2017.

Monsieur DEMARIGNY ajoute que le budget dédié aux associations est constant par rapport à l'année dernière, ce qui est un cas assez exceptionnel. En effet, de nombreuses Communes décident de baisser leurs dépenses de fonctionnement en baissant parfois fortement le montant des subventions allouées aux associations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUENOT qui mentionne une idée évoquée par Madame DROT en Commission qui consiste à différencier dans le budget la ligne des subventions aux associations Neuvilleises des subventions allouées à AVEC et l'Amical du Personnel.

Les subventions sont votées association par association, les membres du Conseil Municipal ayant des responsabilités au sein des associations en question s'abstenant de prendre part au vote. Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des subventions à l'unanimité des votants de la façon suivante :

Associations	Subventions	Nombre de votes pour	Nombre de votes contre	Ne votant pas
ASNO (Association Sportive de Neuville-sur-Oise)	2 195,20	19	0	0
Le Budokan	4 844,00	17	0	2
Tennis Club Neuvilleois	1 764,00	19	0	0
A.N.Pétanque	588,00	19	0	0
Les doigts dégourdis	420,00	18	0	1
Troupe de l'Escapade	672,00	18	0	1
Temps libre à Neuville	2 100,00	17	0	2
Anciens Combattants	350,93	19	0	0
Un monde plus doux	250,00	19	0	0
Côte de Nuit	700,00	19	0	0
Oncologie du Nord Ouest Francilien (ONOF)	400,00	19	0	0
Association Libre Notre École Neuvilleoise (ALNEN)	200,00	19	0	0
Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences (AVEC)	1 601,00 €	19	0	0
Amicale du personnel des agents territoriaux	5 589,04 €	19	0	0

#### SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE BUDOKAN POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GONSARD qui rappelle le cadre de cette subvention annuellement allouée à l'association Le BUDOKAN en contrepartie d'une animation réalisée à l'attention des enfants durant l'été.

La subvention est calculée sur la base de 7 € par enfant par jour de présence, soit un montant total de 224 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DROT. Celle-ci indique que lors du vote de cette délibération pour l'année 2015, il avait été demandé si les parents qui confient leurs enfants au BUDOKAN étaient informés de l'existence de cette participation de la Commune. Elle souhaite savoir en conséquence si cette participation permet bien aux familles de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance les familles ne sont pas au courant. Il ajoute que le calcul de la subvention est le même depuis au moins 5 ans.

Monsieur GUENOT précise que cette communication aux familles sera faite pour juillet 2016. Monsieur le Maire donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir si cette subvention renforce les fonds propres de l'association.

Monsieur GUENOT répond que cette somme permet d'acquérir du matériel servant aux activités en question.

Monsieur le Maire ajoute que, de mémoire, le prix payé par les familles est de 30 € par enfant pour une journée, 40 € pour deux jours, 50 € pour trois jours, 60 € pour quatre jours et 70 € pour cinq jours.

Ces prix étant modiques, la subvention communale permet de couvrir l'effort fourni par l'association. Il donne la parole à Madame GONSARD qui indique que parmi les activités proposées, il y a une sortie à la piscine de Jouy-le-Moutier et, soit une sortie au Block'Out de Pontoise, soit une sortie à l'Ile de Loisirs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui demande où va cet argent. Il indique qu'on pourrait transposer ce qui se fait pour la participation de la Commune aux stages à l'Ile de Loisirs durant l'été.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion va être lancée afin de voir si cela est possible. Il donne la parole à Madame DROT. Celle-ci estime que cette subvention ne doit pas manquer à l'association qui ne la perçoit qu'un an après la fin des activités réalisées.

Monsieur GUENOT confirme que des discussions sont en cours au sein de l'association sur ces différentes questions.

L'octroi de cette subvention est adopté à l'unanimité des votants (Madame GONSARD et Monsieur GUENOT ne prenant pas part au vote).

#### AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire de ce dossier. Un travail de longue haleine a été fourni par les services de la CACP. L' élu en charge de ce dossier, Christophe SCAVO est venu à plusieurs reprises à Neuville pour échanger. Le Conseil Communautaire du 15 mars dernier a arrêté le projet de Plan Local de Déplacement (PLD).

C'est maintenant aux différents acteurs publics concernés de se prononcer formellement sur ce projet, c'est-à-dire les treize communes, l'État, la Région, le STIF, le Département etc...

Monsieur le Maire décline les objectifs stratégiques du PLD qui sont les suivants :

- ✓ Mieux intégrer Cergy-Pontoise dans les échanges métropolitains ;
- ✓ Promouvoir une mobilité préservant la santé et le cadre de vie ;
- ✓ Garantir l'accessibilité des centres urbains ;
- ✓ Mieux desservir les zones d'activités ;
- ✓ Favoriser la mobilité des personnes à besoins spécifiques ;
- ✓ Organiser la mobilité dans les secteurs de projet urbain et depuis/vers les équipements structurants d'agglomération.

Monsieur le Maire propose de rendre un avis favorable mais en insistant sur différents points qui concernent spécifiquement Neuville.

Il fait état des actions suivantes prévues au PLD qui concernent Neuville :

- ✓ Reconfiguration du carrefour de la rue d'Éragny et de la RD 203 pour le rendre moins accidentogène ;
- ✓ Franchissement piétons / cycles aux abords du pôle gare ;
- ✓ Création d'une continuité piétons / cycles depuis la RN 184 vers la gare de Neuville-Université ;
- ✓ Amélioration de la liaison Cergy-Grand Centre / Université de Neuville ;
- ✓ Renforcement de la liaison bus depuis ou vers Conflans.

Il propose d'insister plus particulièrement sur les points suivants :

1. Améliorer / créer la desserte par modes actifs (piétons / cycles) de la zone des Boutries à Conflans depuis le centre de Neuville ;
2. Améliorer la desserte par bus de la zone des Boutries à Conflans depuis le centre de Neuville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY.

Celui-ci indique que les bus sont de nos jours tellement longs et larges qu'ils ont beaucoup de mal à se croiser, notamment dans le bas de la rue d'Éragny.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'ajouter le point suivant :

3. Étudier la possibilité de bus semi-directs traversant Neuville, ce qui permettrait de désengorger le centre du village. Il est sans doute possible de prévoir le passage de bus qui desserviraient Cergy-le-Haut et Vauréal puis directement la gare de Neuville-Université et en parallèle, des omnibus au gabarit plus réduit à partir de Jouy-le-Moutier. Le but étant d'éviter le recours systématique aux actuels bus articulés. Il est fréquent que des bus montent sur les trottoirs sur plusieurs mètres.

Il donne la parole à Madame DROT qui souhaite savoir pourquoi il est proposé de donner un avis après que le Conseil Communautaire ait délibéré.

Monsieur le Maire indique que nous sommes désormais dans la phase de l'enquête publique. Le projet n'est pas figé car il entre en pleine concertation. La décision finale d'approbation du PLD sera prise fin 2016 une fois les avis des personnes associées (dont Neuville-sur-Oise) recueillis.

Il donne la parole à Monsieur PAIN qui estime qu'il est gênant de se prononcer sur un document dont on ne connaît pas le contenu. Il indique donc qu'il ne votera pas pour un document qu'il n'a pas vu.

Monsieur le Maire répond que le document a été vu par les élus en charge des déplacements. Il comprend néanmoins la remarque de Monsieur PAIN.

Il donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL. Celle-ci s'étonne qu'il n'y ait rien sur l'accès à l'Île de Loisirs dans les actions listées par le Maire, comme par exemple une meilleure signalétique ou la mise en place de navettes pour la gare de Cergy-Préfecture.

Ce dernier répond que ces actions figurent bien dans le PLD mais que le document est tellement riche en informations qu'il n'est pas possible d'être exhaustif. Il ajoute que les lignes de bus vont être renforcées entre l'Île de Loisirs et les gares de Cergy-Préfecture et Neuville-Université. Il donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui indique qu'il sera indispensable d'en débattre avant l'arrêt définitif du projet et de vérifier que nos demandes ont bien été prises en compte.

4. Monsieur le Maire propose d'insister sur la situation de l'Île de Loisirs dans l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur DRUART indique que le projet de PLD est en ligne depuis deux semaines sur le site de la CACP.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir comment le document a été accueilli par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire répond que le document a été voté le 15 mars <sup>1</sup> à une forte majorité d'élus.

Il précise que le document est un texte dont la lecture est très lourde, le projet allant « *dans tous les sens* ». Il insiste par ailleurs sur le fait que la procédure n'en est qu'au stade des orientations.

Il donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui insiste sur le fait qu'il faudra en débattre à nouveau dans quelques mois.

Monsieur le Maire propose de recevoir Christophe SCAVO afin qu'il fasse une présentation aux élus.

Le Conseil Municipal approuve le projet de PLD, en assortissant son avis de recommandations, à la majorité (pour 15 ; contre 3 ; abstention 1).

#### DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DALLEMAGNE qui indique qu'il s'agit de donner un nom à une voie en impasse perpendiculaire à la rue de Conflans, située entre les numéros 17 et 21.

Il y a actuellement trois habitations mais en raison d'une division de terrain à bâtir et d'une opération de construction de quatre lots, quatre nouvelles habitations seront prochainement desservies par cette voie. Il présente les plans de l'état actuel et de l'état futur. Il propose de nommer la voie « impasse des Carrières » comme la Commission Infrastructure et voirie l'a soumis lors de la réunion du 30 avril 2016.

<sup>1</sup> La date du 25 mars a été évoquée en séance. Il apparaît que la délibération a bien été adoptée le 15 mars par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire précise que la Commune a reçu tardivement un courrier de futurs résidents de cette voie avec des propositions de nom pour la voie. Malheureusement ce courrier a été reçu trop tard pour en tenir compte.

Il donne la parole à Madame DROT qui demande pourquoi la voie n'existe pas sur le cadastre.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une voirie communale faisant partie du domaine public et qu'elle n'a donc pas de références cadastrales. Elle n'a pas de nom mais il souligne que le lieudit est « les Carrières ».

Ce point est adopté à l'unanimité.

### PARKING DE LA GARE RER - TRAVAUX DU SURPRESSEUR - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIÈRE AVEC CYO

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DALLEMAGNE. Celui-ci rappelle l'utilité du surpresseur en cours de construction à l'angle de la rue d'Éragny et du boulevard Condorcet. Cet équipement permettra une meilleure distribution de l'eau potable depuis l'usine de Méry-sur-Oise pour les Communes de l'agglomération.

Monsieur le Maire indique que la Commune doit payer les frais de raccordement au réseau public d'électricité utile au fonctionnement de cet équipement. Il a été négocié avec la société qui a en charge les travaux (CYO, le délégataire de service public de la CACP) le remboursement de la totalité des frais engagés par la Commune, soit un montant de 19 664,20 € TTC qui fera l'objet de l'émission d'un titre de recette de la part de la Commune.

Il donne la parole à Madame DROT qui souhaite savoir pourquoi CYO ne paye pas ERDF directement.

Monsieur le Maire répond que la Commune a bien tenté de faire payer directement CYO mais qu'une impossibilité juridique rend le dossier beaucoup plus complexe. C'est légalement à la Commune de payer ce raccordement.

Madame DROT demande quels sont les termes de cette convention.

Monsieur le Maire lui donne le document dont elle prend connaissance. Il donne ensuite la parole à Monsieur DALLEMAGNE qui donne des précisions sur les travaux en cours au-dessus des voies SNCF sur le boulevard Condorcet en direction de la RN 184. Il s'agit d'un bouclage de réseau d'électricité réalisé par ERDF.

Monsieur le Maire indique que les documents évoqués en Conseil sont disponibles dès l'ordre du jour arrêté et les convocations adressées aux élus.

Madame DROT indique qu'elle n'a reçu la convocation que la veille du Conseil Municipal.

Ce point est adopté à l'unanimité.

### APPROBATION DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CADOUX.

Celle-ci donne les grands axes de la réflexion menée afin d'aboutir à une proposition de modification des tarifs. La grille tarifaire a été modifiée en prenant en compte une dégressivité pouvant aller jusqu'à quatre enfants. Le recours à un système de quotient familial a été étudié mais il est apparu trop contraignant à mettre en place.

Pour la rentrée scolaire 2016-2017, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) augmentent de 10 %, la cantine de 3 % (5 % pour les extérieurs) et les autres services de 5 %.

Pour les rentrées scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, les tarifs augmentent annuellement de 1,5 %.

#### Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2016-2017

Activités	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	1 enfant extérieur à la commune	2 enfants extérieurs à la commune
Cantine	4,53 €	4,22 €	3,92 €	3,64	5,83 €	5,41 €
Garderie	1,63 € / heure si enfant présent uniquement matin ou soir Toute heure commencée est due.					
	1,37 € / heure si enfant présent matin et soir de la même journée Toute heure commencée est due.					
Études surveillées	4,83 € / étude					
Centre aéré	14,70 €					
N.A.P.	2,20 €	1,93 €	1,65 €	1,44		

Madame CADOUX signale que ces hypothèses d'évolutions tarifaires seront à confirmer en Commissions pour les rentrées scolaires 2018-2019 et 2019-2020. Si les Commissions concernées ne souhaitent pas maintenir ces tarifs, une nouvelle délibération sera adoptée pour les réajuster.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ABOULIN qui souhaite savoir pourquoi les tarifs sont amenés à augmenter tous les ans.

Monsieur le Maire indique que cela permet de rattraper en douceur le retard pris depuis 2010. Le coût de la vie a augmenté et il convient de le répercuter aux usagers. Il précise que les NAP augmentent plus que les autres services afin de rééquilibrer les prises en charge entre usagers et contribuables.

Madame DROT estime qu'il est dommage que le quotient familial ne soit pas mis en place. Elle demande par ailleurs pourquoi choisir de rattraper l'inflation pour les services périscolaires. Les NAP représentent un service de qualité et c'est un choix politique de ne pas répercuter le prix sur les familles usagers.

Monsieur PAIN ajoute qu'il est bon d'avoir une solidarité intergénérationnelle. Les jeunes parents ont souvent des difficultés financières. Il demande s'il y a un réel besoin d'augmenter la cantine même s'il reconnaît que la qualité des repas servis s'est nettement améliorée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEMARIGNY qui répond aux différentes questions posées.

Tout d'abord, il indique que la première question qui a été posée dans le cadre des réflexions menées a été de savoir s'il fallait augmenter ces tarifs. Pour rattraper le coût de la vie depuis 2010, dernière année où les tarifs ont été augmentés, une augmentation de 7,6 % était nécessaire.

Plutôt que d'appliquer une majoration mécanique et globale de 7,6 %, il a été décidé de travailler plus finement, par service périscolaire.

Il a été proposé d'étaler l'augmentation dans le temps avec un effort important la première année puis plus doux les années suivantes.

Une autre question était de savoir sur qui pèsent actuellement les coûts et si cette répartition des prises en charge devait être maintenue. Il a été proposé de tendre vers la répartition 60 % usager / 40 % contribuable afin de revenir à une répartition plus équitable.

Monsieur PAIN demande ce que cette modification rapporte à la Commune au regard des excédents budgétaires des années précédentes. Les jeunes familles n'ont pas des revenus très élevés, c'est la raison pour laquelle il plaidait pour le quotient familial.

Monsieur le Maire indique que la mise en place du quotient familial était techniquement difficile en raison du peu de moyens administratifs disponibles. Il aurait fallu mobiliser l'ensemble du personnel administratif sur l'analyse des inscriptions entre le 15 août et le 10 septembre et ce, tous les ans.

Il a donc été proposé de rejeter cette piste du quotient familial mais il souligne qu'un seuil de dégressivité a été ajouté pour les quatrièmes enfants.

Il ajoute qu'en comparaison des prix pratiqués dans les autres Communes du secteur, Neuville pratique des tarifs situés dans la moyenne basse.

Il précise de plus qu'il avait été décidé en 2012 d'augmenter les prix de la cantine de 5 %. Or, cette augmentation n'a jamais été appliquée.

La meilleure qualité de la cantine a généré une augmentation de sa fréquentation de 15 %. Il donne la parole à Madame FOUQUE-DUVAL qui souhaite savoir pourquoi le titre du point porté à l'ordre du jour mentionne la modification du règlement des services périscolaires alors que ce document n'a pas été évoqué.

Monsieur le Maire répond que *de facto*, dès lors que les tarifs sont indiqués dans le règlement, ce dernier est modifié. De plus, les conditions d'accès au centre aéré pour les familles n'apparaissent pas dans le règlement. Il est donc proposé de les ajouter afin d'offrir aux familles un document exhaustif.

Ce point est adopté à la majorité (pour 15 ; contre 4).

## APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE - RENFORT EXCEPTIONNEL AUX ÉCOLES

Monsieur le Maire signale que quatre agents communaux des écoles ont été absents au même moment durant plusieurs jours à la mi-avril. Cela a eu pour conséquence de mettre en grande difficulté le service public. Il a alors été fait appel à une personne qui avait effectué un stage dans le cadre de ses études quelques semaines plus tôt, cette personne ayant donné pleine satisfaction. Le contrat dont la signature est proposée est un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 36h30.

Ce point est adopté à l'unanimité

## APPROBATION DU MONTANT DE LA GRATIFICATION DE DEUX STAGIAIRES ÉLÈVES INGÉNIEURS À L'EISTI

Monsieur le Maire indique que la Commune va accueillir deux stagiaires élèves ingénieurs à l'EISTI.

Leur sujet de stage est la migration technique du site internet de la Commune vers un site plus performant. Cette évolution technologique permettra de lire plus facilement les informations du site sur tablettes et smartphones. Ce projet a été accepté par les stagiaires et par l'EISTI.

Ils seront accueillis en Mairie à partir du 6 juin. L'obligation légale est de leur octroyer une gratification au moins égale à 3,60 € de l'heure dès lors que leur stage dépasse la durée de deux mois. Dans le cas présent, leur stage dure trois mois. Le coût global supporté par la Commune est estimé à 3 276 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AGBEKODO. Celui-ci précise que le recours à une société privée pour effectuer cette prestation aurait coûté beaucoup plus cher à la Commune. Cette solution a de plus le mérite de former des étudiants dans un contexte pleinement opérationnel.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PAIN qui souhaite savoir qui sera le maître de stage de ces étudiants.

Monsieur le Maire répond qu'il sera le maître de stage mais que Monsieur AGBEKODO suivra lui aussi ces stagiaires.

Il conclut en indiquant que le sujet est techniquement complexe car une multiple réécriture du logiciel sera nécessaire.

Ce point est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Monsieur DALLEMAGNE

- Concernant le chemin de halage en direction de Conflans, au droit de la station d'épuration, un affaissement est présent depuis deux ans, ce qui a rendu obligatoire la fermeture de la voie au public. Les réparations sont rendues impossibles en raison d'une bataille d'experts devant les tribunaux relative à la responsabilité des dommages.

Comme cette portion est située sur l'itinéraire cyclable du Paris-Londres, il faut impérativement trouver une solution alternative car c'est un trajet très emprunté. La CACP va renforcer les dispositifs de fermeture existants afin de limiter les possibilités d'installation d'occupants illicites. Un itinéraire de substitution sera mis en place sur le chemin de Fin d'Oise ce qui nécessite des travaux pour améliorer le confort de la voie. Ces travaux seront réalisés par la CACP.

- Des travaux sont en cours rue d'Éragny pour la réalisation d'une piste cyclable, entre la rue Maurice Jourdain et la RD 203. Il s'agit d'une piste bidirectionnelle de 250 mètres. Les travaux d'une durée de 4 semaines sont financés par la Région à hauteur de 50 % du montant HT. L'opération coûtera au Maître d'ouvrage (la CACP) 116 000 € TTC.

### Monsieur GUENOT

- Les travaux de la micro-crèche sont en cours de finition. La réception devrait intervenir début juin.
- Les fondations nécessaires à l'installation des ALGECOS de la cantine sont prêtes.
- La vitrification du sol du foyer a eu lieu.
- Le parvis du foyer a été repris.



Madame GONSARD

- La fête de la trinité aura lieu le 21 mai. Un parcours avec des lampions est prévu à partir de 21H30 et le feu d'artifice sera tiré à 23H00.
- Le 28 mai, le foyer communal accueillera un concert de vent de Noroïse à l'occasion d'une soirée Moules Frites. La participation demandée est de 15 €.

Monsieur DRUART indique qu'une sortie au Parc Disney studio est organisée le 28 mai. Encore une fois cette année cette sortie rencontre un vrai succès car ce ne sont pas moins de 40 jeunes Neuvilleois qui sont inscrits.

Madame CADOUX signale que la fête de l'école aura lieu le 24 juin. Ce sera l'occasion de remettre des prix aux élèves qui quittent le groupe scolaire pour le collège et de remercier la Directrice, Madame CONAN, qui a demandé son droit à la retraite.

Monsieur le Maire revient sur les évènements suivants :

- L'harmonie de Pontoise a été retenue pour faire l'animation musicale de la fête de la Trinité. Cela permet de changer de la fanfare des pompiers. Après le feu d'artifice, il y aura une petite collation offerte sur la place du Pont.
- Le Ministre de l'intérieur, Bernard CAZENEUVE a inauguré le lancement de l'application « *Ma Préfecture* » le 11 mai dans les locaux de la Préfecture du Val d'Oise. Monsieur le Maire conseille vivement de télécharger cette application pour tablette et smartphones. Il donne des exemples des nombreuses fonctionnalités disponibles (services d'alerte etc...). Il souhaite s'en inspirer pour la CACP et Neuville.
- Le 2 juin à 17H30 aura lieu la seconde édition de l'évènement « *13 en Forme* » à l'initiative de la CACP. Il rappelle qu'il s'agit d'une rencontre festive et sportive entre les agents et élus des 13 Communes de l'agglomération et de la CACP. Il y aura de nombreuses animations et des courses à pieds.
- Enfin, il fait un clin d'œil aux enfants qui ont participé cette semaine à une sortie scolaire à Dinard. Il remercie vivement les enseignantes pour cette belle initiative, pour leur investissement ainsi que les bénévoles pour leur participation. Le séjour s'est déroulé parfaitement sous un soleil un peu timide.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 20H00.

La séance est levée à 23H00.

Bin Din

Magurais

Dallmann

GD

Gaudin